



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0576

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin - Craponne - Lyon 9° - Saint Genis Laval**

objet : **Fonctionnement des collèges - Attribution de dotations complémentaires à des collèges publics**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0576**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Fonctionnement des collèges - Attribution de dotations complémentaires à des collèges publics**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

En sus de la dotation annuelle de fonctionnement, des dotations complémentaires peuvent être versées aux collèges pour des dépenses qu'ils ne peuvent pas financer. En 2014, environ 165 000 € de dotations complémentaires ont ainsi été attribuées pour 14 collèges métropolitains.

Il s'agit pour l'essentiel de surcoûts de dépenses de viabilisation (eau, électricité, etc.) liés à des travaux de restructuration mais certaines demandes peuvent être engendrées par des aléas : transports complémentaires, incidents, tout autre événement non prévisible.

Pour chaque demande, la situation financière globale du collège est examinée, en particulier son niveau de réserves disponibles (fonds de roulement).

Collège Henri Barbusse à Vaulx en Velin

Deux dotations complémentaires sont sollicitées, la première liée à une opération de restructuration, la seconde au titre du transport des élèves vers des sites sportifs. Il convient de noter que ce collège ne dispose pas de ressources propres : ni logements de fonction (loyers), ni demi-pension (recettes).

Ce collège a fait l'objet d'une opération de restructuration en 2012-2013 qui a préalablement nécessité l'intervention d'une entreprise de désamiantage fin 2011. Dans un contexte d'urgence, l'entreprise a dû, avec l'accord du Département, utiliser l'électricité à partir du compteur EDF du collège. Les dépenses d'électricité auraient dû être réglées par l'entreprise mais il n'y a pas eu d'avenant au marché pour permettre ce règlement. EDF a adressé sa facture au collège (4 743,27 €) et le comptable n'a pas autorisé le collège à conventionner avec l'entreprise pour se faire rembourser les dépenses d'électricité.

Il est proposé de verser une dotation complémentaire de 4 743,27 € au collège Henri Barbusse.

Pour l'année scolaire 2014-2015, le collège a bénéficié d'une dotation de 58 000 € pour le transport des élèves vers des sites pédagogiques, ce collège ne disposant pas suffisamment de créneaux dans des équipements sportifs de proximité. A la suite de l'incendie d'un équipement (stade Jessie Owens) et du fait de la mise en place d'activités périscolaires par la Commune, le collège Henri Barbusse a été contraint d'organiser le transport d'élèves vers d'autres sites, ce qui a conduit à une dépense au-delà du montant de la dotation initiale, soit 2 390,94 €.

Il est proposé de verser une dotation complémentaire de 2 390,94 € au collège Henri Barbusse.

Collège Victor Schoelcher à Lyon 9^e

Le collège a alerté en début d'année 2015 la Métropole de Lyon sur ses difficultés financières. Une analyse de la situation, réalisée conjointement avec les services de l'Éducation nationale, a permis de constater que depuis plusieurs années ce collège diffère des dépenses de viabilisation (eau, électricité, etc.) d'un exercice à l'autre. Il en résulte fin 2014 un cumul de dépenses de 23 800 €, qui grève le budget 2015. La situation financière actuelle est de nature à mettre en péril l'établissement puisque ces comptes font apparaître un fonds de roulement (réserves) négatif de 12 900 €, donc un risque de cessation de paiement.

Le versement d'une dotation complémentaire doit par ailleurs être complété par un plan d'accompagnement du collège dans la gestion de son budget, mené conjointement avec le Rectorat, afin de reconstituer le fonds de roulement de l'établissement.

Il est proposé de verser une dotation complémentaire de 23 800 € au collège Victor Schoelcher.

Collège Jean Rostand à Craponne

La restructuration partielle du collège engagée durant l'été 2013 a nécessité la mise en place de modulaires pour accueillir des salles de cours. Chauffés électriquement, ces équipements ont généré un accroissement de dépenses. Il en résulte un déficit de 15 623 € pour l'année 2014, pour lequel le collège sollicite le versement d'une dotation complémentaire. Dans la mesure où l'établissement a déjà effectué le règlement des factures, le fonds de roulement actuel constaté (66 481 €) ne devrait pas diminuer. Par ailleurs, le fonds de roulement disponible recommandé, en deçà duquel l'établissement se trouverait en difficulté, est de 58 522 €.

Il est proposé de prendre en charge partiellement le déficit et de verser au collège Jean Rostand une dotation complémentaire à hauteur de la moitié de la somme soit 7 811,50 €.

Collège Jean Giono à Saint Genis Laval

La restructuration totale du collège qui a débuté à l'été 2013 a nécessité la mise en place de modulaires pour accueillir des salles de cours. Chauffés avec des radiateurs électriques, ces équipements ont généré un surcroît de dépenses de 31 000 € en 2014. Le collège sollicite le versement d'une dotation complémentaire à hauteur de ce montant.

Toutefois, une partie du collège n'étant plus utilisée pendant les travaux, l'économie qui en résulte compense ce surcoût. En effet, le compte financier 2014 indique un montant de dépenses de viabilisation de 80 664 € tandis que les dotations attribuées par la collectivité pour le paiement de ces dépenses représentent un montant de 61 347 €. La différence, soit 19 317 €, représente le déficit réel de viabilisation.

Par ailleurs, le Département du Rhône avait alloué une dotation complémentaire de 15 000 € en 2014 pour les mêmes motifs. Or, le déficit de viabilisation n'étant que de 9 522 €, le reliquat (5 478 €) peut être mobilisé. Le déficit réel de viabilisation peut donc être ramené à $19\,317 - 5\,478 = 13\,839$ €.

Enfin, le fonds de roulement actuel constaté (72 375 €) est très supérieur au fonds de roulement disponible recommandé (27 652 €), en deçà duquel l'établissement se trouverait en difficulté.

Pour l'ensemble de ces raisons et compte tenu que l'établissement bénéficiera, dès l'achèvement des travaux en 2016, des améliorations apportées par la collectivité, il est proposé de ne pas verser de dotation complémentaire au collège Jean Giono.

Le tableau suivant présente le récapitulatif des dotations complémentaires proposées.

Collège	Commune	Dotations sollicitées	Objet	Dotations accordées
Henri Barbusse	Vaulx-en-Velin	4 743,27 €	Viabilisation	4 743,27 €
Henri Barbusse	Vaulx-en-Velin	2 390,94 €	Transport EPS	2 390,94 €
Victor Schoelcher	Lyon 9e	23 800,00 €	Viabilisation	23 800,00 €
Jean Rostand	Craponne	15 623,00 €	Viabilisation	7 811,50 €
Jean Giono	St Genis Laval	31 000,00 €	Viabilisation	0,00 €
TOTAL				38 745,71 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Décide d'allouer :

a) - au collège Henri Barbusse à Vaulx en Velin une dotation complémentaire de 4 743,27 € pour prendre en charge un surcoût de viabilisation et une dotation complémentaire de 2 390,94 € pour prendre en charge un surcoût de transport EPS,

b) - au collège Victor Schoelcher à Lyon 9° une dotation complémentaire de 23 800 € pour prendre en charge un surcoût de viabilisation,

c) - au collège Jean Rostand à Craponne une dotation complémentaire de 7 811,50 € pour prendre en charge un surcoût de viabilisation.

2° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 655111 - fonction 221 - opération n° 0P34O3330A, pour 38 745,71 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.